

Colloque *Espaces de vie, espaces-enjeux* :
Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques,
CRAPE, UMR ESO.
5,6,7 novembre 2008, Université de Rennes 2.

Quels territoires pour l'action ?

Mobilisations locales et régimes de territorialité

Patrice Melé
Equipe CoST / UMR CITERES
CNRS, Université de Tours

Les organisateurs de ce colloque ont pris la sage précaution de ne pas céder à l'engouement généralisé pour l'usage du mot territoire. En effet, le texte de l'appel à communication utilise largement la notion d'espace de vie, d'espace-enjeu et seulement trois fois le mot territoire : deux fois, semble-t-il, comme synonyme d'espace et une fois pour évoquer la « compétitivité des territoires ». Par contre, l'axe 3 accorde une large place à la notion de territorialité, entendue comme rapport à l'espace, aux dynamiques de territorialisation, aux politiques territorialisées et aux reconfigurations territoriales. Au total, la place du territoire semble plus grande dans le programme du colloque et dans les titres des communications que dans le texte de l'appel.

Doit-on voir dans cet usage tempéré du mot « territoire » et de ses dérivés la percolation des « délicatesses de « l'équipe-de-géographie-sociale-de-la-France-de-l'Ouest avec le territoire », pour reprendre le titre d'un texte récent de Raymonde Séchet et de Régis Keerle [2008] ; ou alors, l'influence d'une conception du territoire proche de la science politique et du droit, qui réserve ce terme aux territoires des institutions ; ou bien le fait qu'en s'intéressant aux mobilisations, il serait possible de rendre opératoires les notions de territorialité et de territorialisation tout en laissant le territoire aux acteurs du développement local ou de l'aménagement ?

Alors, bien sûr, choisir « espace vécu » présentait l'avantage de renvoyer aux travaux d'Armand Frémont [1976], alors que l'utilisation de « territoires vécus » aurait été bien plus difficile, tant a été grand le succès de cette carte réalisée par l'INSEE pour la DATAR¹. Néanmoins, à la lecture du texte de l'appel à communication, je n'ai pu m'empêcher de penser que pour certains - géographes mais pas seulement - la notion de territoire pourrait être utilisée pour parler « d'espace de vie », « d'espace-enjeu », ou de ce qui est nommé dans le texte « mobilisations par le haut » liées à la mise en œuvre d'actions publiques.

Serait-il possible de considérer le territoire comme le concept unificateur qui permettrait de répondre à l'interrogation des promoteurs du colloque en saisissant ensemble les articulations et les clivages entre « formes ordinaires d'investissement de l'espace et mobilisations politiques » ?

Que les organisateurs se rassurent, je ne pense pas que cela soit le cas et je ne vais pas défendre cette position ! Mais il me semblait important de commencer cette

¹ DATAR-INSEE « Territoires vécus - organisation territoriale de l'emploi et des services de proximité » Carte murale, 1997.

intervention par l'évocation de cette forme un peu paradoxale de présence/absence du territoire.

En effet, je ne pense pas que le terme de territoire soit en mesure de remplacer et de réconcilier les notions d'espace de vie et d'espace enjeu qui organiseront nos débats pendant ces deux jours, car justement, ce terme est utilisé, dans les recherches des géographes français¹, dans deux types de travaux selon deux traditions de recherche le plus souvent irréconciliées.

On peut identifier un premier groupe de recherches qui tentent de saisir les modalités d'appropriation de l'espace par des habitants ou usagers, et s'intéressent d'abord aux pratiques et aux représentations des « espaces de vie ». Un second groupe se focalise plutôt sur les actions de découpage et de contrôle de l'espace par des pouvoirs, sur les modalités de saisie de sous-ensembles spatiaux par des politiques publiques, sur les modes de relations entre acteurs publics et privés au sein d'un espace local. Si la notion de territorialité est surtout mobilisée par le premier groupe de travaux, le vocable de territorialisation est convoqué pour caractériser à la fois les modalités d'ancrages de populations dans leur espace proche et la recherche de découpages spatiaux pertinents pour la mise en place de politiques publiques.

Je voudrais signaler aussi en introduction que malgré l'intérêt des géographes pour l'action - comme l'a montré, ici même, le colloque de géographie sociale de 2004 intitulé « La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action »² - leur conversion généralisée à l'utilisation du terme acteur [Grasset, Lajarge, Roux, 2003] -, les recherches portent le plus souvent soit sur les espaces produits par des acteurs privés ou publics, soit sur les dimensions territoriales des actions publiques [Melé, Larrue, 2008 ; Lajarge, 2000] soit encore sur les pratiques et les représentations des individus³. Les travaux qui construisent comme objet de recherche les dimensions spatiales et territoriales des mobilisations ou interrogent les inter-relations entre espace de vie et espace de mobilisation sont finalement assez peu nombreux⁴.

Paradoxalement, la notion de territoire est peu mobilisée en lien avec des actions collectives non institutionnelles, des mobilisations « par le bas » - toujours pour reprendre le texte de l'appel à communication - et lorsqu'elle l'est, c'est le plus souvent pour désigner la société locale préexistante à la mobilisation ou les ancrages des groupes mobilisés.

C'est au niveau de ces mobilisations « par le bas » que je positionnerai la suite de mon propos qui s'ancre sur des recherches portant sur des mobilisations locales qui convoquent le patrimoine et l'environnement comme valeurs et cadres d'action, sur

¹ Je mobiliserai dans ce texte essentiellement des références de géographes même si le champ de recherche sur le territoire est aujourd'hui très largement pluridisciplinaire, comme d'ailleurs celui sur les conflits, controverses et mobilisations locales.

² Cf les deux ouvrages issus de ce colloque, organisé par l'UMR ESO, intitulés l'un *Territoire en action et dans l'action* [Dodier, Séchet, Rouyer, 2008], et l'autre *Espace en (trans)action* [Garat, Séchet, Zeneidi, 2008], voir aussi la place de l'action dans les Entretiens de la Cité des Territoires organisés en 2007, à Grenoble par l'UMR Pacte « Territoires, territorialité, territorialisation : et après ? » [Vanier, 2008 ; Lajarge, 2008].

³ Ou même pour Michel Lussault, sur la façon dont les individus agissent « avec l'espace » [Lussault, 2000, 2003].

⁴ A l'exception des travaux de géographes qui s'intéressent aux conflits et controverses patrimoniales, environnementales ou urbaines la localisation d'infrastructures [Cadoret ; 2006 ; Charlier 1999 ; Lecourt 2003 ; Lussault, 2001 ; Melé, Larrue, Rosemberg, 2003]. Toutefois en dehors de la thèse de Fabrice Ripoll [2005] et de certains travaux de géographie électorale ou de géopolitique, les géographes français s'aventurent peu sur le terrain de la dimension spatiale et territoriale des mobilisations politiques.

l'analyse de situations de conflits, de controverses, de débats et de concertation dans différents contextes¹.

J'ai placé comme titre à cette intervention : « Quels territoires pour l'action », non pas, bien sûr, pour reposer la question du territoire pertinent des aménageurs ou pour désigner la recherche de l'échelle la plus apte à constituer le support de mobilisations politiques, mais bien pour ouvrir un débat sur les conditions auxquelles la notion de territoire peut être utile pour des travaux portant sur les effets spatiaux d'actions collectives.

Je tenterai donc de répondre à deux questions :

- Quel peut être l'apport des notions de territoire, territorialités et territorialisation pour l'analyse des mobilisations locales, des rapports entre mobilisations locales et espace ?

- Quel peut être l'apport de l'analyse de situations d'action collective aux débats sur la pertinence des notions de territoire, territorialités et de territorialisation ?

Pour cela, j'organiserai cette présentation de la façon suivante :

- Je présenterai d'abord rapidement comment dans des travaux récents [Melé, 2008], j'ai traité la question des rapports entre territoire et mobilisations locales ;

- Je préciserai ensuite pourquoi, à mon sens, il est possible d'identifier un régime de territorialité spécifique liée aux mobilisations locales et à la diffusion du patrimoine et de l'environnement comme valeur et cadre d'action ;

- Puis, en forme de proposition pour le débat, j'identifierai trois questionnements critiques portant sur la capacité de la notion de territoire à saisir ce qui se joue dans les relations entre « espace de vie » et « espace de mobilisation ».

Bref, je souhaite vous inciter à considérer l'intérêt de la notion de territoire pour notre propos tout en restant attentif à ses dangers.

Mobilisations locales et processus de territorialisation

La réflexion géographique s'intéresse aux mobilisations locales d'abord à partir de leur capacité à révéler et à renforcer des territorialités pré-existantes. Les mobilisations, les controverses et les conflits sont souvent étudiés comme révélateurs des ancrages territoriaux interprétés en termes d'appartenance, d'appropriation ou même d'identités territoriales².

Dans mes travaux sur ces questions - qui portent sur des situations de conflits, de controverses et différentes formes d'actions collectives visant à instaurer un débat sur le devenir de certains espaces - j'ai tenté d'adopter une posture différente et de focaliser l'attention sur l'analyse des effets spatiaux et territoriaux des mobilisations locales, sur leur productivité spatiale et territoriale.

En effet, on peut dire que les mobilisations locales constituent non seulement une forme de socialisation³ mais bien une forme de territorialisation parce qu'elles

¹ Cf. [Melé, Larrue, Rosemberg : 2003], [Melé, 2006] et le projet en cours soutenu par l'ANR, CONFURB : « Conflits de proximité et dynamiques urbaines (Canada, France, Mexique) », UMR CITERES / CoST.

² Cf les thèses de Bruno Charlier [1999], d'Arnaud Lecourt [2003], Anne Cadoret [2006].

³ Selon la position de Georg Simmel [1995] et de Lewis Coser [1982], une des fonctions sociales du conflit est de permettre de « souder des groupes » de susciter ou de modifier des communautés d'intérêt, de constituer une forme positive de socialisation.

produisent des groupes, conscients d'une solidarité de destin reposant sur leur inscription spatiale, qui s'approprient matériellement par une vigilance localisée, et idéellement par un travail de nomination et de valorisation, un espace¹.

Cette vigilance² peut être analysée comme une conduite territoriale - au sens de l'éthologie - de prise de possession d'un espace et de sa défense contre d'autres usagers [Le Berre, 1992], ou comme une manifestation de « territorialité », selon la tradition de l'école de Chicago [Stanford, Scott, 1967]. Dans cette acception, la territorialité est une tentative de contrôle sur l'espace. Robert Sack [1986] s'inscrivant dans cette filiation mais appliquant la notion à différentes échelles, insiste sur les stratégies de contrôle résultant d'actions explicites.

En outre, les réseaux d'habitants qui mettent en œuvre une action collective pratiquent une sociabilité à fort ancrage spatial, constitutive d'une autre forme de territorialité. On peut faire l'hypothèse avec Arnaud Lecourt et Guy Baudelle [2004] qu'ils créent une proximité sociale à partir de la proximité spatiale.

De plus, les habitants mobilisés, mettent en avant, pour défendre leur position, des qualités et valeurs de l'espace concerné, et effectuent ainsi un travail de production d'une certaine représentation de leur espace proche³. Comme l'a souligné Marc Mormont [2006], les situations de conflits sont aussi, ou peut-être d'abord, des conflits de cadrage, qui portent sur la définition même de ce qui est en conflit. Cette production/promotion du territoire vient renforcer la territorialité spécifique produite par l'action collective.

On pourrait dire aussi que ces mobilisations locales construisent symboliquement l'espace proche comme « bien commun », qu'elles instaurent entre un groupe - ainsi institué - et des objets, lieux ou sous-ensembles spatiaux, une relation patrimoniale⁴.

Mais, il s'agit aussi d'un processus de territorialisation dans une autre acception du terme, qui implique la confrontation des habitants mobilisés aux modes de spatialisation de l'action publique. Dans un grand nombre de situations, lorsque des individus mobilisés mènent l'enquête qui leur permettra de défendre leur position, ils découvrent l'existence de dispositions juridiques basées sur le zonage qui ont été mises en place pour réguler les relations entre différents usages, entre des activités et les résidents [Melé, 2008], ou pour préserver des éléments qualifiés de patrimoine

¹ Cette interprétation est proche de l'utilisation de la notion de territorialisation par Claude Raffestin [1980 : 129]: « En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple, par la représentation) un espace, l'acteur « territorialise » l'espace ».

² Qui peut prendre des formes très concrètes : soit l'organisation d'une veille de terrain sur les modalités de fonctionnement de certaines activités, sur la présence ou le niveau de nuisances, soit le recueil d'informations transmises aux autorités publiques, le dépôt de plaintes ou de dénonciations.

³ Proposition cohérente avec la définition de la construction territoriale pour la géographie sociale selon Guy Di Méo [1996 : 55] « Dans cette acception, la territorialisation caractérise « un accord portant sur l'identification commune de lieux agencés d'une certaine façon. Pour que ces lieux deviennent territoire, il faut que les acteurs les signifient conjointement, à la fois en tant qu'individus (psychés) et qu'êtres sociaux définissant les mêmes enjeux, se livrant aux mêmes usages et formant les mêmes représentations de l'espace ».

⁴ Yves Barel [1984 : 118] a rappelé que la notion de patrimoine doit être pensée comme favorisant la constitution d'un « groupe patrimonial », collectif défini par « une relation spécifique entre un bien ou une ressource, ou un ensemble de biens ou de ressources et un groupe humain déterminé ». Pour lui, ce groupe « est construit, beaucoup plus que reçu ou donné », il cherche à caractériser un processus d'« auto-fondation » permis par cette relation particulière.

naturel ou culturel¹. Par ailleurs, on observe aussi la multiplication d'instances localisées qui se fixent comme objectif de re-construire l'assentiment et la confiance entre les différents acteurs et porteurs d'intérêts.

L'existence de ces formes de régulations locales territorialisées, mises en place sur des périmètres proches de ceux des mobilisations [Melé, 2006, 2004] obligent à pousser plus loin l'analyse et à considérer que l'on assiste à une production de « territoires », au sens d'espaces délimités chargés de valeurs et dotés d'une instance - de pilotage, de gestion ou de concertation - au sein de laquelle les habitants mobilisés sont représentés.

Ceux-ci s'autoproclament porte-parole de l'espace en jeu, mais ils sont aussi acteurs de l'actualisation locale des règles juridiques nationales et européennes. Ils s'approprient textes de lois et objectifs des politiques publiques qu'ils utilisent comme ressources dans la situation locale [Melé, 2006]. Ils construisent un discours sur les limites des qualifications juridiques de l'espace (zonages) et élaborent des revendications impliquant la mise en œuvre de prescriptions juridiques territorialisées. En ce sens, on peut dire que les habitants mobilisés contribuent à la transmission d'une vision territoriale de l'espace par intégration/diffusion des procédures et catégories de l'action publique.

Ce n'est donc pas seulement l'action collective sur une base spatiale qui constitue un processus de territorialisation ; mais bien la double expérience de construction d'un acteur collectif au moment de la mobilisation et sa confrontation aux procédures territorialisées d'action publique. L'intégration du vocabulaire, des référentiels et des typifications portés par le droit et l'action publique implique l'adoption d'une vision territoriale du monde².

Souvent ces situations ouvrent des espaces de débats qui constituent de nouvelles scènes de production territoriale à différents niveaux : production de territoires juridiques et institutionnels, territorialisations réactives³, construction de nouvelles territorialités par les habitants mobilisés, diffusion d'une vision territoriale des dynamiques spatiales et de l'action publique auprès des habitants de l'espace concerné.

Un régime de territorialité réflexive

Dans les mobilisations locales que j'ai pu étudier, des collectifs, composés en partie de résidents, construisent par un travail d'enquête des éléments valorisables de l'espace qui peuvent justifier sa protection et se dotent ainsi d'une certaine vision de leur espace proche. On peut faire l'hypothèse que cette production de connaissances et cette mise en débat du devenir d'un ensemble spatial a des effets à la fois sur les modalités de l'action des pouvoirs publics et sur les relations à l'espace des populations.

¹ Dans d'autres cas, ils appellent de leurs vœux la mise en place de ce type d'instruments dont ils ont identifié l'existence dans des textes de lois, ou en références à d'autres situations qu'ils considèrent comme similaires.

² Au sens ici d'espace délimité chargé de valeur.

³ Jacques Lolive [1999, 2003] qualifie de « territorialisation réactive » la valorisation d'éléments territoriaux menacés et la mobilisation de topiques dans la construction d'une argumentation contre un projet.

Ces processus peuvent être qualifiés de territorialisation réflexive¹, au sens où ces collectifs construisent une scène sur laquelle sont mises en débat des informations sur les qualités, les évolutions et le devenir possible d'un territoire, et proclament la nécessité de la mise en œuvre de procédures de veille et de surveillance - de réflexivité institutionnelle [Giddens, 1987, 1994] - pour tenter de réduire les incertitudes.

La réflexivité, entendue comme capacité des acteurs à « comprendre ce qu'ils font pendant qu'ils le font » [Giddens, 1987 : 33] et à se retourner sur leur activité, est une spécificité et une qualité attribuée à toute action humaine. Conscience pratique, elle autorise l'adaptation au cours de l'action. A un autre niveau, elle rend possible la production de descriptions des objectifs et des raisons de l'action. Elle fonde alors la capacité d'adaptation au contexte, la détermination de « l'action qui convient » [Thévenot, 2006] mais aussi l'attribution de la qualité d'acteur à un collectif.

Les auteurs qu'il est convenu de regrouper, malgré leurs différences, sous le nom d'école de la modernité réflexive (Ulrich Beck, Anthony Giddens, Scott Lash), ont placé la réflexivité au centre d'interprétations des tendances macro-sociales de la « modernité tardive ». On retiendra ici essentiellement les propositions d'Anthony Giddens, pour qui la réflexivité de la vie sociale moderne consiste en une « révision constante des pratiques sociales à la lumière des informations nouvelles concernant ces pratiques, ce qui altère aussi constitutivement leur caractère »². La réflexivité peut être considérée comme la poursuite de la rationalisation des sociétés, quoique, pour cet auteur, la généralisation de la présomption de réflexivité, c'est-à-dire la conscience du caractère limité de tout savoir, subvertisse la raison, dissolve l'assimilation entre savoir et certitude. Des procédures de réflexivité institutionnelle se multiplient (systèmes d'évaluation, dispositifs de suivi en temps réel, commission de coordination et d'information), « améliorant les connaissances », sans pour autant que celles-ci ne construisent un univers de certitudes, elles conduisent plutôt à la prise de conscience du caractère instable et « mutable » du monde social [Giddens, 1994 : 51].

C'est aussi ce que montre Ulrich Beck dans son analyse des relations entre savoir scientifique et risques [2001]. Vivre dans la société du risque ne signifie pas l'aggravation de l'insécurité, mais celle de la fin des certitudes et de la confiance aveugle dans les « systèmes experts », malgré - et peut-être à cause de - l'expérience de vivre environné de modes de connaissances et de calculs sur les conséquences possibles des actions [Giddens, 1991]. La présence dans la vie quotidienne de tentatives de contrôle des « futurs potentiels », du risque comme « événement non encore survenu qui motive l'action »³ accroît paradoxalement le sentiment d'imprévisibilité [Beck, Giddens, Lasch, 1994 : 11].

Il est possible d'identifier des processus similaires liés à la forte présence dans les situations étudiées de l'environnement à la fois comme valeur et cadre d'action. Non seulement, l'environnement conduit à redéfinir des « biens communs » et les objectifs et modalités de l'action des pouvoirs publics pour les préserver, mais cette notion repose sur l'identification des liens et rétroactions entre un individu et ce qui l'environne. Pour Lionel Charles, la perspective environnementale conduit à questionner les formes d'expertises et de connaissances savantes, à les réinterroger à

¹ Pour une présentation plus complète de cette hypothèse d'interprétation cf. le texte à paraître [Melé, 2008] intitulé « Identifier un régime de territorialité réflexive ? ».

² « La réflexivité de modernité, directement impliquée dans la généralisation continue d'auto-connaissance systématique, ne stabilise pas la relation entre le savoir expert et le savoir appliqué aux actions courantes. Le savoir revendiqué par les observateurs experts rejoint son sujet, tout en l'altérant », Anthony Giddens, 1994, *op. cit.*, p. 51.

³ Selon une des définitions du contenu du risque proposée par Ulrich Beck [2001 : 60].

partir des conséquences des actions, « des pratiques et des usages, de l'expérience et du retour réflexif que cela signifie » [Charles, 2000 : 10]. Cet auteur souligne l'ancrage pragmatique de la notion d'environnement, qu'il propose de considérer comme un « opérateur réflexif pour un individu acteur fondamentalement en relation ». La généralisation de la notion d'environnement caractériserait ainsi un mode de relation particulier au monde¹.

D'une manière différente, les références au patrimoine impliquent aussi une relation réflexive à certains objets, lieux et espaces. Les mobilisations locales autour de la patrimonialisation de certains espaces peuvent ainsi être analysées comme la (re)construction dans l'action d'une « identité ancrée ». Mais si tout peut être patrimoine, alors la patrimonialisation ne proclame plus que la capacité réflexive de la société. Plus précisément, dans la relation des populations à l'espace, la patrimonialisation introduit une mise à distance, une « mise entre guillemets...du monde matériel structuré par l'homme » [Poche, 1998 : 295] qui rend possible une position d'extériorité et la construction d'un regard et d'actions réflexives. Certains auteurs ont pu définir l'extension patrimoniale comme la diffusion d'un regard ethnographique, ou la démarche patrimoniale comme une « hyper-ethnologie », la distance entre l'observateur et l'objet observé étant pratiquement abolie². L'identification d'une « réflexivité patrimoniale », par laquelle la société s'observe elle-même, n'induit pas seulement une attention et une valorisation d'espaces, d'objets et de pratiques, mais aussi la transformation des pratiques et des acteurs devenus « objets patrimoniaux de la modernité ». Selon Henri-Pierre Jeudy, ceux-ci deviennent des acteurs « rétroactifs » qui intègrent le regard « ethnographique » dans leur attitude, au risque de la parodie et du pastiche [Jeudy, 2001 : 55].

Dans ce cadre d'analyse, les situations d'action en public qui mobilisent les valeurs patrimoniales et environnementales, et dans lesquelles est mis en débat le devenir d'un sous-ensemble spatial, peuvent être analysées comme une manifestation de réflexivité sociétale. En effet, des « profanes » se réapproprient des savoirs experts et (re)construisent, à partir de ceux-ci leur relation à l'espace et aux actions des pouvoirs publics. Ils réalisent également une critique des objectifs de l'intervention publique et semblent exiger de la part des acteurs publics une capacité de réexamen permanent du cours et des impacts de l'action.

La généralisation d'instances de débats et de concertation n'est pas en mesure d'apporter des certitudes, de résoudre les conflits, celles-ci constituent, d'abord, l'institutionnalisation de scènes publiques intégrant la vigilance des résidents et, ensuite, des processus d'hybridation des savoirs « profanes » au contact des acteurs publics. D'une certaine façon, ces instances forment des points de rencontre entre réflexivité individuelle et collective (l'enquête des résidents affectés), d'une part, et, d'autre part, des procédures de réflexivité institutionnelle.

¹ « La notion d'environnement est réflexive, elle a pour sens de situer toute action dans un contexte plus large d'action en retour, d'interaction, dans un schéma dans lequel un organisme en agissant transforme l'environnement, modification qui rétroagit sur l'organisme » [Charles, Kalaora, 2007 : 128].

² « Par le phénomène de patrimonialisation, la société semble s'observer elle-même » « avec un écart, soit temporel, soit de l'ordre de l'organisation sociale, qui va se rétrécissant de plus en plus. Mais en revanche, l'écart conceptuel ne peut que se maintenir : il est bien clair que ce que l'on observe dans ce registre est réputé par le fait même ne plus exister en tant que mode de fonctionnement sociétal, c'est être passé dans la catégorie de la désuétude » (ibid., p. 292)

On peut construire l'hypothèse de la diffusion d'un régime spécifique de territorialité caractérisée non pas par l'ancrage, la tradition et le temps long¹, ni sur un projet porté par des acteurs institutionnels², mais par une place particulière de l'action, du débat public, de la diffusion de modes de connaissances et de valorisation de l'espace, de la mise à distance de l'expérience quotidienne pour la transformer en savoir mobilisable dans des épreuves.

Il ne s'agit pas pour moi d'opposer des territorialités anciennes seulement capables d'inertie, de résistances ou de résilience [Rétaillé : 2008], à des territorialités nouvelles, caractérisant différentes formes de réinvestissements ou de re-territorialisation, mais de souligner qu'en prenant au sérieux le travail des habitants mobilisés, il est possible d'identifier une forme spécifique de relation à l'espace proche liée aux actions collectives en public dans le cadre de mobilisations locales.

La notion de régime de territorialité réflexive est un outil d'analyse, une catégorie permettant de regrouper des phénomènes et des situations différentes à partir de certaines de leurs caractéristiques qui pourraient rendre compte des mutations du rapport au territoire et de l'importance de certains processus contemporains de (re)territorialisation.

Il s'agit de caractériser des modalités de relation à l'espace et des façons de penser le territoire, qui doivent être considérées, comme les régimes d'historicité identifiés par François Hartog, en termes de co-existence avec le régime de territorialité ancrée ou celui du projet, de rapports de tensions et non de mutations ou d'exclusives. En adoptant une définition inspirée de cet auteur, un régime de territorialité caractériserait la façon dont une société traite du territoire et une « modalité de conscience de soi d'une communauté humaine » [Hartog, 2003 : 19].

On peut donc émettre l'hypothèse que les situations de mobilisation locale dans laquelle une définition des biens communs localisés est en jeu constituent des modalités de plus en plus répandue de conscience de soi de collectifs locaux.

En guise d'ouverture du débat : trois questionnements / critiques sur cet usage du territoire

Comment penser ensemble la temporalité de l'action et celle du temps long de l'espace local ?

A ce niveau, la position développée ici qui se concentre sur les effets et sur la productivité spatiale et territoriale de mobilisations locales peut être soumise à deux questionnements principaux :

- 1 / Quelle est la durabilité des processus observés ? Cette production territoriale issue de situations d'actions collectives doit-elle être considérée comme limitée dans le temps et à certaines pratiques ? Ou bien, les moments de mobilisation ont-ils la capacité de marquer durablement des espaces, de modifier les valeurs et représentations attachées à l'espace proche ?

¹ La notion de territoire est souvent convoquée pour caractériser des formes de territorialité ancrées, basées sur les lentes maturations de la société locale [Marié, 1986]. Dans ce régime de territorialité, le modèle de relation entre les membres du groupe et entre ce groupe et l'espace est celui de la communauté et de son terroir, ou dans ces versions plus urbaines du quartier ouvrier traditionnel, ou même de la petite ville de la « troisième Italie » et du district industriel [Marcelpoil, 2002].

² Dans le cadre de territorialités de projet que Romain Lajarge a proposé de nommer intentionnelles [Lajarge, 2000]. Le modèle est ici celui du projet de territoire (politiques de développement local et territorial, PNR, programme Leader).

Il faut souligner de plus que les processus de territorialisation liés à des formes de mobilisations locales ne sont pas nouveaux. Souvent, au moment de commencer une enquête, dans des contextes très divers, nous nous apercevons que d'autres mobilisations, plus anciennes, sont évoquées. Le souvenir des luttes passées marque et informe un espace et concourt au processus de territorialisation¹.

2/ Comment rendre compte du rapport entre les mobilisations observées et d'autres formes de territorialités marquées par le temps longs des pratiques et héritages, mais aussi par des tensions et rapports de force qui ne s'expriment pas directement dans des conflits, controverses ou mobilisations explicites. C'est un débat que nous avons actuellement avec Michel Marié dans le cadre d'un projet commun [CONFURB] qui interroge des situations de conflits ouverts. Michel Marié nous rappelle, à juste titre, l'importance d'identifier les tensions non exprimées pour comprendre dans leur complexité les processus de territorialisation. L'enjeu est ici de restituer la complexité de la relation au contexte, et peut être aussi les dimensions « d'engagement »² dans un environnement, d'encastrement dans des situations politiques des mobilisations locales, sans perdre la focalisation de notre projet sur des situations d'actions collectives en public liées à des mobilisations spécifiques.

Territoire, échelles et niveau

La notion de territoire, quelles que soient les précautions prises semble nous pousser à raisonner en terme d'échelles et d'entités spatiales de différents niveaux. Malgré les analyses fines des alliances et des relations entre acteurs dans la mobilisation et souvent d'ailleurs, pour noter, la capacité des habitants mobilisés à passer d'un niveau à un autre.

Un des inconvénients de l'utilisation courante de la notion d'échelle est qu'elle débouche très vite sur une conception un peu mécanique des emboîtements entre le niveau local, le niveau régional et le niveau national, souvent pensés comme des entités de nature différente et non plus sur le modèle des relations entre le tout et les parties. Une des tendances, et pas seulement des géographes, est de considérer l'espace local - le territoire que l'on vient d'identifier - comme une cellule de base de l'organisation de l'espace. On retrouve cela dans la géographie classique qui évoque le petit pays comme unité géographique [Robic, 2004], comme d'ailleurs dans la géographie la plus contemporaine qui définit le lieu ou le local comme la plus petite unité géographique complexe.

Alors que les processus de recherche concrets semble nous inciter à une critique de la notion d'échelles des géographes, de la différence entre le « par le bas » et « par le haut » des politistes, ou de l'opposition entre un niveau local et des niveaux supra-locaux ou globaux. Les habitants mobilisés établissent des connexions, des liens directs entre des éléments inscrits dans leur espace proche - des lieux, des monuments, des événements - et d'autres éléments qu'ils vont convoquer comme alliés - d'autres exemples de mobilisation, des personnages, des institutions, des textes de lois, des éléments de jurisprudence - qu'ils vont tenter d'actualiser, de rendre opératoire dans la situation locale. Dans d'autres cas, ils imputent à des éléments extérieurs à l'espace proche la responsabilité de certaines évolutions, de certaines dynamiques contre lesquelles ils se mobilisent.

¹ Mathieu Leborgne [2006] travaillant sur les relations entre mémoire collective et territoire a identifié des marques liées à des événements ou à des personnages.

² Au sens identifié par Laurent Thévenot [2006], d'obligation de faire avec, de nécessité d'ajustement « de dépendance aux personnes et aux choses »

Les enquêtes font apparaître des alliances hétéroclites entre des résidents mobilisés et d'autres individus - immigrants, militants, hommes politiques - ou entités conformant des collectifs hybrides qui ne sont pas nécessairement ancrés dans l'espace en jeu.

Faudra-t-il céder à la critique la plus radicale et abandonner le local et le territoire au profit de la théorie de l'acteur-réseau promue par Michel Callon, John Law [1997], Bruno Latour et la sociologie des sciences et des techniques ? Pour l'instant, je résiste encore, mais le débat est ouvert.

Sortir de l'opposition entre réseau et territoire

Les interprétations développées ici sur les effets des mobilisations locales et des processus d'actions collectives ne présupposent pas une incompatibilité entre les notions de réseau et de territoire. Ce sont bien des individus mobilisés, organisés en réseau, qui (re)définissent et chargent de sens des lieux et des sous-ensembles spatiaux qu'ils s'approprient ensuite matériellement et symboliquement. Il faudrait donc abandonner l'opposition entre territoire et réseau, formulée par Jacques Lévy¹, qui avait, pendant un temps, servi de feuille de route à ceux qui cherchaient à adopter une définition robuste du territoire. On suivra en cela les propositions stimulantes de Joe Painter [2008], qui dans un texte récent propose de définir le territoire soit comme une forme spécifique de réseau, soit comme l'effet des relations entre réseaux, soit encore comme une idéalisation mentale des réseaux. Il s'agit plus ici d'un apport de l'analyse de l'action collective à la conceptualisation du territoire que d'une critique des interprétations proposées dans ce texte, mais à ce niveau aussi le débat est ouvert.

Quoi qu'il en soit, il me semble avoir montré à quelles conditions il est possible de considérer les mobilisations locales, les conflits et les dispositifs participatifs intégrant des habitants à la gestion de certains espaces comme des processus de (re-)territorialisation, tout en soulignant les précautions à prendre dans l'utilisation de la notion de territoire.

Bibliographie

- Beck Ulrich, Giddens Anthony, Lasch Scott, *Reflexive Modernization, Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Polity Press, Blackwell Publishers Ltd, 1994, 225 p.
- Beck Ulrich, *La société du risque*, Paris, Champs Flammarion, 2001, (première édition en allemand 1986), 521 p.
- Bourdin Alain, Lefevre Marie-Pierre, Melé Patrice (dir.), 2006, *Les règles du jeu urbain, entre droit et confiance*, Paris, Descartes et cie, 316 p.
- Bruno Charlier, 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire, géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour, 753 p.
- Cadoret Anne, 2006, *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux enjeux d'une gestion intégrée ?*, le cas du littoral Languedoc-Roussillon, Thèse de géographie, Université Paul Valéry, 595 p.
- Callon Michel, Law John, 1997, « L'irruption des non-humains dans les sciences humaines : quelques leçons tirées de la sociologie des sciences et des techniques », dans Bénédicte Reynaud, *Les limites de la rationalité*, tome 2, *Les figures du collectif*, Paris, Editions la découverte, 330 p., p. 99-125.

¹ Qui caractérisait le territoire par la fermeture, l'exhaustivité et la contiguïté [Lévy, 1994 : 76].

- Charles Lionel, 2000, « A la recherche d'une théorie de l'environnement », dans Marc Abélès et all., *L'environnement en perspective, contextes et représentations de l'environnement*, Paris, L'harmattan, 2000, 258 p., p. 10-25.
- Charles Lionel, Kalaora Bernard, 2007 « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, numéro 130, 207 / 3, p.121-133.
- Coser Lewis A., *Les fonctions du conflit social*, PUF, Paris, 1982, 183 p. (première édition 1956).
- Di Méo Guy, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998, 320 p.
- Dodier Rodolphe, Séchet Raymonde, Rouyer Alice (dir.), 2008, *Territoires en action et dans l'action*, Rennes, PUR, 325 p.
- Frémont Armand, *La région espace vécu*, Paris, PUF, 1976, 223 p.
- Garat Isabelle, Séchet Raymonde, Zeneidi Djémila, (dir.), 2008, *Espaces en (trans)action*, Rennes, PUR, 354 p.
- Giddens Anthony, *La constitution de la société*, Paris, Puf, (première édition en anglais 1984), 1987, 474 p.
- Giddens Anthony, *Les conséquences de la modernité*, Paris, Puf, (première édition en anglais, 1990), 1994, 192 p.
- Giddens Anthony, *Modernity and Self-identity, Self and Society in the Late Modern Age*, Polity Press, Basil Blackwell Ltd, 1991, 245 p.
- Hartog Francois, 2003, *Régimes d'historicité, présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 251 p.
- Jeuzy Henri-Pierre, *La machinerie patrimoniale*, Paris, Tonka, 2001, 127 p.
- Lacoste Yves, 1984, « Les géographes, l'action et le politique », *Hérodote*, 33-34, p. 3-32.
- Lajarge Romain, 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux. (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble, 663 p.
- Lajarge Romain, 2008, « Pas de territorialisation sans action (et vice-versa ?) », dans M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, Grenoble, UMR Pacte, 2008, à paraître, 227 p., p. 197-208.
- Le Berre Maryvonne, 1992, « Territoires », dans A. Bailly, R. Ferras, D. Pumain, *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1132 p., p. 617-633, p. 618.
- Leborgne Mathieu, 2006, *L'espace d'un oubli : le rôle des mémoires collectives dans la construction du sentiment d'appartenance territoriale. Le cas du Parc naturel régional du Verdon*, Thèse de sociologie, EHES-Marseille, 2 tomes, 583 p.
- Lecourt Arnaud, 2003, *Les conflits d'aménagement, analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, 361 p.
- Lecourt Arnaud, Baudelle Guy, 2004, "Planning conflicts and social proximity : a reassessment", *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n° 3, 2004, p. 287-301.
- Lecourt Arnaud, *Les conflits d'aménagement, analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de géographie, Université de Rennes 2, 2003, 361 p.
- Lévy Jacques, 1994, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 442 p.
- Lolive Jacques, 1999, *Les contestations du TGV méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 314 p.
- Lolive Jacques, 2003, « Des territoires de mobilisation à l'écorégion : quelques justifications territoriales utilisées par les associations de défense de l'environnement », dans P. Melé, C.

Larrue, M. Rosemberg (coord.) , *Conflits et territoires*, Tours, PUFR, MSH « Villes et territoires », 2003, 224 p., 145-165 p.

Lussault Michel, 2000, « Action(s) ! », dans J. Lévy, M. Lussault, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, géographies à Cerisy, Paris, Belin, 351 p., p. 11-36.

Lussault Michel, 2001, « Controverses spatiales : des situations pour appréhender les espaces d'actes », *Villes en parallèle*, n°22,23,24, 2001, p. 149-160.

Lussault Michel, 2003, article « Action spatiale », dans Lévy Jacques, Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1012 p.

Lyman Stanford M., Marvin B. Scott, 1967, « Territoriality : a neglected sociological dimension », *Social problems*, vol. 15, n°2, p. 236-249.

Marcelpoil Emmanuelle, 2002, « La production de territoire en économie régionale : de la figure emblématique du district industriel à sa valorisation politique. Une lecture en région Rhône-Alpes », dans, Y. Jean, C. Calenge, *Lire les territoires*, Tours, PUFR, 300 p., p. 25-37.

Marié Michel, 1986, « Penser son territoire, pour une épistémologie de l'espace local », dans F. Auriac, R. Brunet (coord.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, Fondation Diderot, 353 p. p. 143-158.

Melé Patrice, 2004, « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial », *Géocarrefour*, Lyon, N°3, 2004, p. 223-230.

Melé Patrice, 2005, « Conflits patrimoniaux et régulation urbaine », *ESO, travaux et documents de l'Unité Mixte de Recherche 6950, Espaces et Sociétés*, N° 23 p. 51-57.

Melé Patrice, 2006, « Lutter contre les bruits de la ville, mobilisation du droit et production d'ordres locaux », dans, A. Bourdin, M-P. Lefevre, P. Melé, *Les règles du jeu urbain, entre droit et confiance*, Paris, Descartes, 316 p., p. 207-242

Melé Patrice, 2007, « Territoires d'action et qualifications de l'espace », dans, P. Melé, C. Larrue, *Territoires d'action*, Paris, L'Harmattan, 2008, 272 p, p. 15-45.

Melé Patrice, 2008, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », dans, I. Garat, R. Séchet, D. Zeneidi, (dirs.), *Espaces en (trans)action*, Rennes, UMR ESO. PUR, 2008, pp. 239-250, 354 p.

Melé Patrice, 2008, « Identifier un régime de territorialité réflexive », dans, Martin Vanier (coord.), dans M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, UMR Pacte, à paraître, 227 p., p. 143-152.

Melé Patrice, Larrue Corinne, Rosemberg Muriel (coord.) 2003, *Conflits et territoires*, Tours, PUFR, MSH « Villes et territoires », 224 p.

Mormont Marc, 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, Economie, Société*, 2006-3, p. 299-318.

Painter Joe, 2008, « Territory and network, a false dichotomy ? », dans, Martin Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, UMR Pacte, 227 p., p. 30-36.

Poche Bernard, 1998, « Le patrimoine comme artifice à la déréalisation du monde social », dans D. Poulot (éd.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 311 p., p.291-307.

Raffestin Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 246 p.

Retaillé Denis, 2008, « Malaise dans la géographie, l'espace est mobile », dans, M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, UMR Pacte, à paraître, 227 p., p. 97-116.

Ripoll Fabrice, 2005, La dimension spatiale des mouvements sociaux. Essais sur la géographie et l'action collective dans la France contemporaine à partir des mouvements de « chômeurs » et « altermondialistes », Thèse de géographie, Université de Caen Basse-Normandie, 741 p.

Sack Robert D., 1986, *Human territoriality : its theory and history*, New-York, Cambridge University Press, 256 p.

Séchet Raymonde, Keerle Régis, 2008, « Petite histoire des délicatesses de « l'équipe-de-géographie-sociale-de la France de l'Ouest » avec le territoire», dans, M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, Controverses et perspectives*, UMR Pacte, à paraître, p. 30-36, 227 p.

Simmel Georg, *Le conflit*, Paris, Circé, (première publication 1903), 1995, 158 p.

Thévenot, Laurent *L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagements*, Paris, La découverte, 2006, 310 p.